

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 septembre 2020

Date de la convocation : 8 septembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Malik MAOUCHE, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Jacques BOYER à Mme Michèle CEDRIN, Mme Dalila BRAHMI à Mme Martine FAÏTA, Mme Annie DUTRON à Mme Anny GELAS, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER.

Absents suppléés : M. Frédéric BELMONTE représenté par Mme Virginie NOVOTNY, M. Christian JANIN représenté par Mme Nadège NIVON, M. Max KECHICHIAN représenté par Mme Janine CRIVELLI.

Secrétaire de séance : Mme Claudine PERROT-BERTON.

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE** : Adoption du règlement intérieur de la commission d'appel d'offres

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

Les règles relatives à la commande publique sont regroupées dans le Code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 et la Commission d'Appel d'Offres (CAO) n'est désormais citée que dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Afin de préciser les modalités relatives à son fonctionnement, à sa composition et ses compétences il est proposé d'adopter un règlement intérieur.

Ce règlement est établi dans le respect de la réglementation en vigueur et s'appuie sur la mise en œuvre des principes de concurrence, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

Il est proposé d'adopter le règlement intérieur de fonctionnement de la CAO suite au renouvellement du conseil communautaire et à la réélection de la commission d'appel d'offres.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1411-5,

VU le code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019,

VU la délibération du 10 Juillet 2020 sur l'installation du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération,

VU la délibération n°20-86 du 17 juillet 2020 portant réélection de la commission d'appel d'offres,

VU l'avis du bureau communautaire,

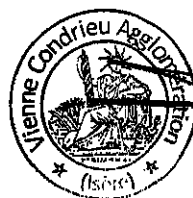
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres de Vienne Condrieu Agglomération joint à la délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

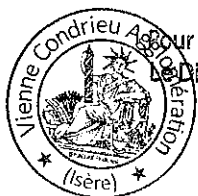
Conseil Communautaire du 15 septembre 2020

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 18 SEP. 2020
et a été publiée le 18 SEP. 2020



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS
Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Claude BOUR
Claude BOUR